

LE JOURNAL LYONNAIS

PARAISANT TOUS LES JOURS

ABONNEMENTS & VENTE

32, Rue de Lyon, 32

ABONNEMENTS

LYON ET RHONE. — Trois mois, 6 fr. Six mois, 12 fr. Un an, 24 fr.
DÉPARTEMENTS. — — 8 — 15 — 30

ADMINISTRATION & RÉDACTION

3, Rue Stella 3,

LA QUESTION ROMAINE

Le dissentiment qui existe depuis longtemps entre la droite de l'Assemblée nationale et M. Thiers, chef du Pouvoir exécutif, s'est accentué d'une manière définitive dans la séance de samedi, à l'occasion des pétitions des évêques sur la question romaine.

Voyons d'abord ces pétitions :

N° 1712. — Le cardinal-archevêque de Chambéry, les évêques de Maurienne, d'Annecy et de Tarantaise prient l'Assemblée d'inviter le gouvernement à protester contre les attentats du gouvernement italien envers le Saint-Siège, et à se concerter avec les puissances sur les mesures à prendre en commun pour rétablir le Souverain-Pontife dans les conditions nécessaires au libre gouvernement de l'Eglise.

N° 1745. — L'archevêque de Rennes et les évêques de Quimper, de Saint-Brieuc et de Vannes supplient l'Assemblée d'inviter le gouvernement à intervenir auprès des puissances étrangères et de se concerter avec elles, à l'effet de rétablir le Souverain-Pontife dans les conditions nécessaires à sa liberté d'action et au gouvernement de l'Eglise catholique.

N° 1766. — L'archevêque de Sens, les évêques de Moulins, de Nevers et de Troyes réclament de l'Assemblée sa puissante intervention pour mettre un terme à la situation déplorable dans laquelle le gouvernement italien a placé le Souverain-Pontife.

En d'autres termes les évêques demandent une nouvelle expédition de Rome, c'est-à-dire une guerre européenne dont la France prendrait l'initiative, c'est-à-dire encore l'anéantissement complet et irrémédiable cette fois de la nation française.

Que les évêques aient prévu ces conséquences, nous nous refusons à le croire; que les membres de la majorité veuillent pousser le gouvernement à de nouvelles aventures, nous ne le pensons pas.

Pourquoi alors cette bataille parlementaire de samedi ?

Pourquoi ?

C'est bien simple; parce que la plupart des députés, au lieu de faire les affaires de la France, ne songent qu'à leurs intérêts privés et à leurs passions politiques.

Parce qu'ils oublient que la France, épuisée par deux guerres effroyables, est toujours sous le coup de l'occupation prussienne.

Parce que la majorité, déçue dans les espérances monarchiques qu'elle avait conçues en donnant son concours à M. Thiers, ne cherche qu'à créer des embarras au gouvernement, aujourd'hui qu'elle est bien convaincue du respect de M. Thiers pour la République.

Parce que, enfin, le parti républicain a grandement tort de laisser se produire ces intrigues, qu'il pourrait empêcher en prenant l'initiative des grandes réformes économiques dont l'urgence est de plus en plus impérieuse.

Quoi qu'il en soit, M. Thiers a parfaitement démontré que la France ne peut pas intervenir en Italie.

Sans doute la papauté conserve les sympathies de la France catholique; mais celle-ci ne peut qu'offrir un asile au Pape, si sa Sainteté le désire.

La puissance temporelle du Saint-Siège a été fatalement entraînée dans le mouvement de l'unité italienne, mouvement que le corps d'occupation français à Rome n'a pas empêché.

On a de tout temps reproché à l'Empire sa politique bâtarde en Italie.

Il occupait Rome et laissait le roi Victor-Emmanuel s'emparer des Etats de l'Eglise; il faisait la guerre de 1859 pour l'unité et l'expédition de Mentana contre cette même unité.

M. Thiers s'est élevé, pendant dix ans, au Corps législatif, contre ces agissements qui devaient amener l'unité allemande.

Aujourd'hui la République française ne peut pas et ne doit pas rentrer dans une question qui amènerait de terribles complications.

M. Thiers a été abandonné par la majorité.

403 députés contre 264 ont repoussé un vote de confiance.

Mais il y a une compensation importante; M. Gambetta, au nom de la gauche radicale, s'est rallié à la politique de M. Thiers.

La crise parlementaire peut donc se dénouer par une transposition de la majorité.

Sinon, il est évident que le gouvernement ne peut se maintenir.

Autant nous étions opposés à la dissolution de l'Assemblée, sollicitée par un parti, autant nous appuyions cette mesure si elle était néces-

saire pour le salut de la République.

Il faut, en effet, que le pays ait toujours la libre disposition de ses destinées; ce n'est pas au lendemain de la grande manifestation républicaine des élections complémentaires que la volonté nationale doit être mise en question par les partisans des restaurations monarchistes, qui, désespérant d'avoir un point d'appui dans la nation, essaieraient d'arriver à leurs fins par un coup d'Etat parlementaire.

L'ÉVACUATION

Versailles, 22 juillet 1871.

C'est ce matin, samedi, qu'a dû, s'il faut en croire le *Nouvelliste*, commencer l'évacuation de Rouen, occupé depuis le 5 décembre dernier.

A quatre heures du matin, les sergents prussiens ont dû livrer les postes qu'ils occupent dans la ville aux troupes de Saint-Sever, et le général Valazé prendre le commandement de la division.

Les troupes prussiennes se rendent à Beauvais.

Paris, 23 juillet 1871.

Les troupes allemandes ont évacué Amiens et Péronne hier matin, les troupes françaises y sont aussitôt rentrées.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Paris, 23 juillet 1871.

Le *Journal des Débats* dit que les chambres réunies de la cour de cassation, dans la séance du 21 juillet, ont examiné l'affaire du premier président Devienne et ont reconnu qu'il n'existe rien de fondé dans l'accusation dirigée contre M. Devienne, qui n'est intervenu que d'une manière toute différente dans une affaire scandaleuse et à la sollicitation de l'impératrice, pour obtenir l'éloignement d'une certaine personne et établir l'accord dans le ménage impérial.

Marseille, 23 juillet 1871.

Les dégâts causés par l'insurrection des Beni-Mennapars ont été considérablement exagérés. Il est inexact que les villages Noir et Lurich aient été

pillés et incendiés. Quelques fermes isolées seulement ont été brûlées.

La subdivision de Millianah est déclarée en état de siège. La colonne du général Lallemand, après avoir traversé l'Urjura, est descendue dans la vallée d'Oued-Iahel.

Toute la grande Kabylie est presque pacifiée. Les tribus paient l'impôt sans difficulté.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Paris, 22 juillet, 11 h., soir.

Parlant sur la pétition relative au pouvoir temporel, M. Thiers résume ses sentiments en disant qu'avant tout il ne compromettra pas la politique du pays, mais, qu'uni à d'autres puissances catholiques, ou seul, il défendra de tout son pouvoir l'indépendance du Pape, nécessaire aux rapports réglés par le concordat.

Mgr Dupanloup appuie la pétition dans la mesure indiquée par M. Thiers.

M. Gambetta loue la déclaration ferme et sincère de M. Thiers; il déclare s'y rallier.

Après un débat vivement agité, l'ordre du jour de M. Barthe, portant que l'Assemblée, confiante en la prudence et le patriotisme du chef du pouvoir exécutif, passe à l'ordre du jour, est rejeté par 403 voix contre 264.

Les pétitions sont renvoyées au ministre des affaires étrangères.

Paris, 23 juillet 1871.

Dans la séance de l'Assemblée d'aujourd'hui, à propos des pétitions relatives au pouvoir temporel du Souverain-Pontife, M. Thiers a dit regretter que la question ait été soulevée; mais il ne désavouera pas ses opinions antérieures.

Faisant ensuite remarquer que l'opinion du moment a tout pouvoir en France, M. Thiers montre que la fâcheuse doctrine des nationalités a fait abandonner à la France sa politique traditionnelle d'équilibre européen, fondée par Henri IV, et a amené finalement la France à ses récents désastres.

M. Thiers a vainement averti à trois fois le pouvoir des dangers de l'unité italienne qui devait engendrer l'u-

Feuilleton du JOURNAL LYONNAIS

LE MAÎTRE D'ÉCOLE

X

La première fois que cela arriva, Pamela, bien qu'elle n'eût aucun sentiment de malveillance contre Brutus, s'assit d'assez mauvaise humeur dans un coin du salon, se voyant réduite à la société de ce grossier paysan. Quant à lui, il se plaça à une autre extrémité, sur le siège le plus étroit qu'il put trouver.

Pamela, qui travaillait à un ouvrage de tapisserie, se laissa aller à la pensée de son ennui, et oublia tout à fait Brutus.

Au bout d'une demi-heure, Pamela avait répété en elle tous les reproches qu'elle avait à faire à sa position solitaire.

Comme tous les jeunes cœurs qui commencent la vie avec confiance, elle éprouvait du déplaisir à mal penser des autres, et elle voulut échapper à ces pensées; elle chercha donc une occupation qui pût l'y arracher, et se leva pour faire de la musique et se mettre à son piano. Alors elle aperçut Brutus droit et immobile sur le tabouret; elle l'aperçut, voilà tout, mais elle n'y prit point garde. Elle chercha dans son casier une partition nouvelle et s'avança vers son piano; Brutus ne bougea pas.

Alors seulement elle remarqua qu'il était à la place qu'elle voulait prendre, et supposant qu'il ne l'avait pas entendue se lever, puisqu'il ne s'était pas levé, elle s'avança doucement derrière lui, et dit avec une voix où perçait l'intention de donner au maître d'école une leçon de politesse :

— Pardon, monsieur, mais je désirerais me mettre à mon piano.

Brutus ne bougea pas davantage; elle se pencha alors vers lui pour le

regarder, il dormait profondément.

Il fallait moins qu'une si bonne raison pour excuser Brutus de n'avoir pas cédé sa place avec l'empressement d'un galant cavalier.

Elle se prit à rire de la figure qu'il avait; car, à la posture raide qu'il gardait pendant son sommeil, on pouvait voir qu'il avait tout fait pour n'y pas céder. Pamela ne pensant pas plus loin qu'à ce qu'elle voulait, s'approcha de l'oreille de Brutus, et lui cria de toute sa petite voix douce et flûtée.

— Hé! monsieur Brutus! monsieur Brutus!

Le maître d'école se leva par un mouvement si brusque, qu'il fit reculer Pamela; il porta autour de lui ses mouvements presque effarés; puis il aperçut devant lui cette jeune fille souriant encore, mais d'un sourire où la crainte se mêlait à la moquerie, tandis qu'elle mesurait du regard ce jeune colosse qui avait crié, lui aussi, d'une voix puissante :

— Hein! qui m'appelle?

En voyant Pamela, il devint rouge comme un enfant pris en faute, et se mit à balbutier des excuses.

— Oh! lui répartit Pamela en riant, je ne suis pas comme Hector, je ne demande pas d'excuses; je voulais ma place, je l'ai; c'est tout ce qu'il me faut.

Brutus la regardait faire; il était désolé de s'être endormi; il ne savait pourquoi, mais il voulait s'en excuser. Alors il reprit d'une voix tremblante :

— J'ai été bien malhonnête, n'est-ce pas, mademoiselle Pamela ?

— Vous aviez envie de dormir, vous avez dormi, c'est tout simple, lui répondit-elle en le raillant, mais si doucement que cela ne le troubla pas.

— C'est que, mademoiselle, quand M. le comte m'a dicté son histoire toute la journée, je recopiai à la maison tout ce qu'il m'a dicté, pour qu'il puisse mieux le lire et le corriger. Alors, il faut que je passe toute la nuit au travail; en voilà deux de suite

nité germanique; mais maintenant que l'Italie est devenue une forte puissance européenne, M. Thiers demande ce qu'il peut faire.

Il ne faut pas, dit-il, une diplomatie qui aboutirait à ce que vous désavouez : la guerre.

M. Thiers montre que l'Italie a l'appui de toute l'Europe.

En considérant l'avenir, il ne faut pas s'engager dans une voie où il serait impossible d'aller jusqu'au bout.

La politique française est celle de la paix.

« Appliquons-nous, continue M. Thiers, à réorganiser l'armée, à ajouter à ses qualités propres la discipline, la science et l'étude, non point dans un but de guerre, mais uniquement dans un but de prévoyance, et pour maintenir à la France son haut rang dans le monde. »

Mais il serait d'une mauvaise politique de s'aliéner un voisin puissant comme l'Italie.

M. Thiers ajoute :

« Nous avons des devoirs envers le pape; je ne lui ai pas écrit de lettre, n'ayant pas de conseils à lui donner; mais il peut seulement dire que la France lui est toujours ouverte. »

Les relations créées par le concordat exigent que le pape soit indépendant; en conséquence, M. Thiers veut, avant toute chose, ne pas compromettre les intérêts et la politique de la France; mais, en second lieu, il fera son possible pour défendre et maintenir l'indépendance du pape.

LA CRISE ÉCONOMIQUE

Versailles, 22 juillet 1871.

M. Thiers s'est rendu encore hier à la commission du budget. Il a insisté avec une extrême vivacité en faveur des impôts de douane sur les matières premières. Que va devenir la décision de la commission en face de cette insistance?

Les membres libre-échangistes de l'Assemblée ont, suivant le *Salut*, adopté le projet suivant, proposé par MM. Wolowski et André :

1^o Frapper d'un droit à déterminer les produits fabriqués;

2^o Renoncer à toute espèce d'exercice, ce genre de perception étant gênant pour le fabricant, onéreux pour l'Etat et encourageant à la fraude;

3^o S'en rapporter à la déclaration de l'industriel;

4^o Frapper d'une amende considérable toute déclaration reconnue fautive.

Dans ces conditions, le négociant, tous les trimestres, déclarerait la quantité et la qualité des produits qu'il aurait fabriqués.

Le gouvernement aurait toujours le droit de demander la reproduction des livres de commerce, et il le ferait toutes les fois qu'il soupçonnerait une fraude.

L'amende serait énorme.

Ce qui, jusqu'à présent, a rendu illu-

soires les pénalités pénales, c'est qu'elles n'étaient pas en rapport avec le bénéfice que trouvait le fraudeur à s'y exposer.

Le jour où le fabricant qui voudra tromper le trésor, saura qu'il peut avoir à payer 50 ou 100,000 fr. d'amende, il y regardera à deux fois, l'honnêteté lui rapportant davantage.

La ligue libre-échangiste a nommé une commission composée de MM. Wolowski, André (Seine), Steinhell et André (Charente), chargée de rédiger le projet que nous venons d'indiquer.

Ce projet sera remis à la commission du budget.

LA PRUSSE ET LA COMMUNE

Des enfants jouant hier, dans la partie du viaduc du Point-du-Jour, effondrée sous le feu des batteries de Montretout, pendant le second siège, ont découvert entre deux grosses pierres un portefeuille recouvert de drap violet et contenant, outre 1,285 thalers en billets de banque de Prusse, une lettre en Allemand signée de la simple initiale F., et dont voici la traduction :

« Mon cher général,

« Votre armée nationale est magnifique; qu'elle tienne bon jusqu'à la fin, et que sa retraite, si elle est jamais réduite à cette extrémité, soit digne des grands exemples de l'antiquité.

« De notre côté, vous le savez du reste, la meilleure sympathie vous est acquise. Ne craignez rien, nous resterons impassibles et n'ouvrirons les rangs que pour ce dont nous sommes convenus en cas d'urgence.

« Mon courrier de ce soir portera au banquier votre demande, que je me fais fort de voir agréer d'emblée. D'ailleurs, c'est le nerf de la guerre, et il vous en faut.

« Comptez sur moi, mon cher Dombrowski, et préservez-vous. F... »

Cette lettre ne porte malheureusement ni date ni indication de localité. Mais, avec très-peu de bonne volonté, nous pensons qu'il est aisé de suppléer à cette lacune, de même qu'à l'abréviation de la signature du chargé d'affaires de M. de Bismarck.

Dira-t-on encore que la Prusse était étrangère au mouvement de la Commune?

LA COMMUNE ET SES SEIDES

Paris, 22 juillet 1871.

Les arrestations continuent dans le quartier des Batignolles, et hier les rues des Dames et de Courcelles ont été cernées une partie de la journée.

A six heures du soir, hier, une importante capture a été faite par la police, au café Français, sur le boulevard Bonne-Nouvelle. L'homme arrêté avait la tournure militaire et l'air fort distingué.

— Il y a longtemps que je vous cherchais, lui dit le chef des agents.

Je ne me suis jamais caché, a répondu le prisonnier.

On l'a mené au poste de police du boulevard Bonne-Nouvelle, entouré d'une nombreuse escorte d'agents et de gardiens de la paix, et un exprès a été sur-le-champ

envoyé à la préfecture pour donner nouvelle de l'arrestation.

Divers noms circulaient dans la foule, mais c'étaient des suppositions tout à fait gratuites, car les agents questionnés ont été, à ce sujet d'une absolue discrétion.

Voici un homme qui portait jusqu'au point le plus extrême la passion de l'égalité. Il se nomme Thomas, et il était capitaine au 133^e bataillon de la garde nationale fédérée. Il en voulait surtout aux édifices élevés et aux maisons à six étages.

— Tout cela, disait-il, c'est de l'injustice. Ces monuments qui poignent le ciel, ces maisons d'aristos qui écrasent les autres, sont contraires à l'égalité. Il faut que tout soit incendié et que ça brûle jusqu'à ce que Paris entier soit à la hauteur d'un comptoir de marchand de vin.

On a lieu de croire que Thomas n'a pas hésité à mettre en pratique ses théories. Activement recherché après le rétablissement de l'ordre, il a été arrêté hier par le commissaire de police du quartier de la gare d'Orléans.

Le même magistrat a mis en arrestation deux autres individus inculpés de participation aux derniers événements.

Le premier, est un sieur Levert, ancien secrétaire du juge de paix qui, sous le règne de la Commune, était devenu secrétaire d'un nommé Denis, ayant usurpé les fonctions de commissaire spécial du chemin de fer d'Orléans.

Le second, Chaussivert, exerçait également l'emploi de secrétaire de commissaire de police. Il s'était fait donner la mission d'arrêter aux portes de Paris ceux qui, non munis d'un passeport en règle, essayaient de s'en éloigner.

Chaussivert était un argus aussi farouche que vigilant. Apercevait-il de loin quelque voyageur suspect, il se jetait sur lui comme un Prussien sur une pendule, et, sans écouter aucune explication, il le conduisait au poste.

Cependant cet inflexible personnage avait ses moments d'attendrissement. S'il sentait qu'on avait la poche bien garnie, il devenait bon prince et il se montrait disposé à faire fléchir la consigne. Mais, déclarait-il, la Commune ne badinait pas, et, si le fait se révélait, il encourait un châtiment terrible ou tout au moins une forte amende.

Cette assertion amenait l'offre d'une ou de plusieurs pièces de 20 fr., moyennant lesquelles l'argus fermait les yeux et laissait passer.

C'est à Chaussivert qu'on doit l'arrestation du directeur de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans. Repris de justice, il est inculpé d'un vol accompli dans les bureaux de cette administration, et d'un autre vol commis au préjudice de M. Battrel, huissier, arrivant d'Italie.

COURRIER DE PARIS

Paris, 22 juillet 1871.

Voici quels sont les différents points de Paris où l'on travaille simultanément à faire disparaître les traces de la guerre civile :

Notre-Dame. — Reconstruction des portes. Réparations à l'intérieur.

Eglise de Belleville. — Réparation de la façade latérale donnant rue Lassus. Les

chapelles et les orgues seront ensuite l'objet d'un travail analogue.

Ministère de la marine. — Réparation du pavillon à colonnade formant l'angle de la rue St-Florentin et de la place de la Concorde; le fronton avait été brisé.

Gare d'Orléans. — On remet à neuf la façade donnant sur la place Valhubert qui avait été éraillée et tachetée par des centaines de projectiles.

Gare de la place de la Bastille. — Mêmes dégradations et même travail. Il touche à sa fin.

Caserne du Prince-Eugène. — On efface les morsures de balles. Ce travail sera suivi d'une restauration complète.

Magasins-Réunis. — Même travail qu'à la caserne.

Louvre. — On répare la galerie d'Apollon.

Place de la Concorde. — Réparation des statues allégoriques, moins celles représentant la ville de Lille, qu'il faut refaire en entier.

Près du jardin des Tuileries, reconstruction à neuf de la galerie en pierre que les boulets avaient mise en miettes.

Comme on le voit, on a commencé par les monuments légèrement endommagés et qui ne nécessiteront pas un long travail. Les autres, ceux dont la réparation est possible, viendront plus tard. De ce nombre sont la gare de Montparnasse, qui a eu sa façade éventrée, et la colonne de la Bastille dont le bronze a été traversé de part en part.

On assure que les administrateurs du Crédit mobilier, dans leur rapport sur la situation de la Société immobilière vis-à-vis du Mobilier, ont conclu au nom de cette Société et d'accord avec le Crédit foncier à adresser une demande au tribunal de première instance de la Seine, afin que tous les immeubles de la Société immobilière soient mis sous séquestre judiciaire et administrés par une commission composée des représentants des intérêts du Crédit foncier, du Mobilier et des porteurs d'obligations.

M. François Delsarte, le professeur de chant connu de tout Paris, est mort hier.

Elève du Conservatoire, de 1826 à 1830, Delsarte appartenait quelque temps à l'Opéra-Comique, puis se consacra exclusivement à l'enseignement du chant. Plusieurs célébrités artistiques ont figuré parmi ses élèves.

Delsarte n'était âgé que de soixante ans. Ses obsèques ont été célébrées ce matin à l'église Sainte-Marie-des-Batignolles.

On annonce la mort d'un des hommes les plus riches de France, M. le comte Adolphe de Rougé.

M. de Rougé, oncle du marquis Henri de Rougé, était le propriétaire du fameux château du Tremblay, situé près Nogent.

L'ELYSÉE

On assure que le palais de l'Elysée va devenir la résidence du chef du Pouvoir exécutif. Il est curieux de connaître les noms de tous les personnages qui depuis sa construction, c'est-à-dire depuis 1718, ont habité ou occupé temporairement ce palais.

que je n'ai pas dormi du tout... c'est pour ça, voyez-vous, que j'ai eu la malhonnêteté de m'endormir.

Pendant qu'il s'excusait ainsi, Pamela le regardait en dessous; mais ce regard, d'abord plein d'une malice d'enfant, s'était adouci peu à peu et s'était empreint de pitié; elle regrettait presque d'avoir éveillé ce pauvre garçon.

— Il n'y a pas la moindre malhonnêteté à cela, lui dit-elle.

— Je vous demande pardon, fit Brutus d'un ton très-sérieux, je sais très-bien que ce n'est pas honnête de s'endormir en société.

En société! dit Pamela en riant du mot et de la prétention de Brutus à la science du savoir-vivre. Mais à la campagne, ajouta-t-elle, quand on est chacun dans son coin, c'est très-permis, et en tout cas, je vous le permets. Mettez-vous là-bas dans cette bergère ou passez dans le petit salon à côté, vous y ferez votre méridienne, dont vous avez besoin, et le bruit de mon piano ne vous troublera pas.

Tout cela avait été dit simplement, sans autre intention que d'envoyer dormir ce pauvre garçon à son aise.

Brutus, qui avait sur le cœur le remords de l'énormité incongruité qu'il venait de commettre, quitta le salon tout triste et s'en alla dans celui qu'on lui avait désigné. Pamela ne vit rien de tout cela, elle était déjà tout à sa musique, et bientôt elle ne pensa plus à autre chose.

Quelque temps après, monsieur de Lugano entra et dit à sa nièce :

— Savez-vous ce qu'est devenu monsieur Brutus?

Pamela lui répondit sans quitter son piano :

— Je crois qu'il est de l'autre côté qui dort.

— C'est vrai, dit le comte, il doit être fatigué.

Pamela continua à déchirer sa partition. Qu'on éveillât ou qu'on laissât dormir monsieur Brutus, cela lui était fort indifférent.

Cependant, au bout de quelques minutes, le comte, qui sans doute dans

la promenade avait fait provision d'idées, voulut reprendre son travail, il ouvrit la porte du second salon pour appeler Brutus et le vit debout, l'oreille tendue et avec une expression de ravissement étonné.

— Hé! dit le comte, vous ne dormiez donc pas?

L'émotion que Brutus éprouvait devait être bien puissante, car elle le sauva de l'embarras qu'en toute autre occasion il eût éprouvé à être ainsi surpris en flagrant délit de curiosité.

— Oh non! monsieur, je ne dormais pas, répondit-il avec l'air d'un homme dont l'ivresse n'était pas encore dissipée.

— Vous écoutez, à ce que je vois.

Toute la timidité de Brutus lui revint à cette parole qu'il prit pour un reproche, et il repartit en baissant les yeux :

— Oh non! monsieur le comte, je ne m'étais pas mis là pour écouter, c'était seulement pour mieux entendre.

Qui avait appris à cette rude na-

ture la finesse de cette distinction si vraie? Car il y a une grande différence entre l'homme qui fait acte de sa volonté pour écouter, et celui qui se laisse entraîner par le bonheur qu'il éprouve à entendre.

C'est que le cœur est le meilleur diseur qu'il y ait au monde quand il ose parler.

Si cela avait été dit par un de ces hommes qui ont assez d'esprit pour qu'on leur fasse des mots, on eût trouvé celui-là d'une rare délicatesse; mais dans la bouche de Brutus, le comte n'y vit qu'une grosse niaiserie qui le fit sourire.

Pamela seule lui prêta, sinon son véritable sens, du moins une intention dont elle lui sut gré. Pour elle il s'était excusé de l'avoir écoutée comme de s'être endormi; et elle en tira cette conclusion bienveillante que le pauvre garçon faisait tout ce qu'il pouvait pour ne pas être en faute, et qu'il fallait l'y encourager.

(La suite à demain.)

Frédéric Soulié.

Ce palais fut bâti en 1718 par l'architecte Mollet, pour le comte d'Evreux, qui s'y installa en 1722. Il y donna de grandes fêtes. L'habitation était magnifique pour le goût et la richesse des meubles et des ornements.

A cette époque, le jardin se terminait aux Champs-Élysées, c'est-à-dire qu'il n'empiétait pas, comme on le voit aujourd'hui, sur l'avenue Gabriel.

A la mort du comte d'Evreux, la marquise de Pompadour en fit l'acquisition et jusqu'en 1764 l'occupa continuellement; elle en agrandit beaucoup les jardins et, pour cela, ne se fit aucun scrupule de conquérir du terrain sur les Champs-Élysées.

Louis XV à la mort de la favorite, acheta de son héritier, le marquis de Marigny, l'hôtel de l'Élysée, et le destina à servir de résidence aux ambassadeurs extraordinaires.

En 1769, l'Élysée fut de nouveau mis en vente. Ce fut le célèbre financier Beaujon qui l'acheta en 1773.

Le fastueux entrepreneur fit de ce palais le centre des immenses propriétés qu'il possédait dans le faubourg Saint-Honoré et dans celui du Roule. Les embellissements qu'il y fit achevèrent de rendre cette habitation tout à fait royale.

Ce nabab parisien tenait beaucoup à la vie. Il avait auprès de lui deux médecins dont il augmentait d'année en année le traitement. Ce système lui réussit à merveille: il mourut d'un âge fort avancé.

Louis XVI acheta l'Élysée en 1786; il le paya 1 million 210,000 livres. Le monarque le céda ensuite à la princesse de Bourbon, femme du fils du prince de Condé. C'est elle qui donna la première à ce beau palais le nom d'Élysée-Bourbon. Elle l'habita jusqu'en 1795, époque de son arrestation.

L'Élysée devint alors propriété nationale. En 1800, il fut acquis par des entrepreneurs de fêtes.

En 1803 il devint la propriété de Murat, roi de Naples, qui, en 1808, le céda à l'empereur Napoléon. On le nomma alors Élysée-Napoléon.

Joseph, le roi d'Espagne, en fit sa demeure après son abdication.

L'empereur Alexandre vint s'y établir en 1814.

Le duc de Berry habita ce palais de 1815 à 1820.

En 1830, l'Élysée passa dans le domaine de la liste civile.

La duchesse de Kent, la grande duchesse de Mecklembourg, Ibrahim-Pacha, le bey de Tunis y séjournèrent successivement.

En 1849, il devint la résidence du Président de la République. C'est là que fut préparé le coup d'État de décembre 1851.

En 1867, année de l'Exposition universelle, l'empereur de Russie et le Sultan habitèrent ce palais, dont les dépendances et les abords ont été si largement modifiés par Napoléon III.

En dernier lieu, c'est le vice-roi d'Égypte qui y a fait son séjour.

COURRIER DE VERSAILLES

Versailles, 22 juillet 1871.

Les retenues sur les traitements des fonctionnaires de l'État commenceront à partir du 1er juillet.

Elle ne doivent porter que sur les sommes de 5,000 francs et au-dessus. Les deux limites extrêmes de ces retenues sont de 50/0 pour les traitements de 5,000 francs et de 25/0 pour ceux de 40,000 francs accordés aux ministres.

La commission du budget et M. Thiers ont préféré alléger le Trésor par ce moyen qui est, dans leur esprit, absolument temporaire, que de réduire ce qu'on nomme les gros émoluments. Dans les préfectures de première classe, notamment, on les juge tout juste suffisants.

M. Thiers a déclaré que, suivant lui, cette mesure durerait trois à quatre ans, au plus, autant de temps seulement que l'équilibre du budget réclamerait de sérieuses économies dans tous les services.

La commission d'initiative, saisie de la proposition relative au désarmement de la garde nationale, va probablement, pour faire droit aux observations de M. Thiers, renvoyer cette proposition à la commission de réorganisation de l'armée. Seulement, cette commission serait prête à déposer, avant les vacances de la Chambre, un projet en quelques articles, comprenant les bases de la dissolution de la garde nationale.

LIQUIDATIONS MILITAIRES

On lit dans le Journal officiel :

« L'état ci-dessous indique le siège des commissions de liquidation qui seront chargées de régler les diverses créances dont il est question dans la loi du 13 juin dernier.

« Ces commissions de liquidation, installées sur des points déterminés, auront les fonctionnaires de l'intendance pour délégués dans les départements.

« C'est à ces fonctionnaires qu'il appartiendra de recevoir les réclamations que soulèveront les décisions prises par les commissions de liquidation et de s'entendre avec les parties intéressées, ou de renvoyer les explications aux commissions de liquidation. Si, après ce second examen, l'accord ne s'établissait pas, l'affaire serait soumise au ministre.

« Les maires sont chargés de recevoir les bons de réquisition ou de fournitures faites par des particuliers à l'État, pour les besoins de la guerre. Il en est de même de toutes les créances, qu'il s'agisse de chevaux, de voitures, de denrées, etc., etc.

« Le maire transmet ces titres de créance au préfet qui les adresse, avec un état en double expédition, aux présidents des commissions de liquidation. (Voir l'état ci-joint.)

« La commission de liquidation examine et règle définitivement les créances, en ce qu'elles ont de justifiées, sans en référer au ministre. Elle a également qualité pour établir les mandats de paiement, lesquels seront renvoyés aux préfets, puis, par ces derniers, aux maires des communes habitées par les intéressés.

« Ceux-ci n'ont donc d'autres dérangements à subir qu'à poursuivre, auprès des percepteurs, le remboursement de ces mandats. »

Etat indiquant les commissions de liquidation des comptes des armées et des camps d'instruction pendant la guerre (1870-1871).

(Décision ministérielle du 28 juin 1871.)
L'armée française se composait de 26 corps d'armée qu'on peut grouper comme suit :

1^{re} Armée du Rhin. — Garde impériale, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e et 7^e corps, tels qu'ils étaient formés en juillet 1870.

2^e Armée de Sedan. — Formée des débris du 1^{er} corps (Mac-Mahon), 5^e corps (de Failly), 7^e corps (Douay), 12^e corps (Lebrun).

La commission de liquidation siègera à Paris.

Président : M. l'intendant général Wolff.

3^e, 8^e, 9^e, 10^e et 11^e corps. — Pour mémoire (groupement du service territorial).

4^e Armée de Paris. — 13^e et 14^e corps.

La commission siègera à Paris.

Président : M. l'intendant militaire Périer.

5^e 1^{re} armée de la Loire. — 16^e, 17^e, 19^e et 21^e corps.

La commission siège en ce moment à Lyon.

Président : M. l'intendant général Friant.

6^e 2^e armée de la Loire. — 15^e, 18^e, 20^e et 24^e corps.

La commission est en fonction au Mans.

Président : M. l'intendant général Bouché.

M. l'intendant général Bouché est en outre chargé de ce qui concerne le 25^e et le 26^e corps d'armée.

Le 25^e corps avait pour intendant en chef M. Louot, intendant militaire auxiliaire, qui a terminé à Bourges sa liquidation. Les réclamations qui seraient présentées à l'avenir seront examinées et réglées par M. l'intendant général Bouché.

Il en est de même pour le 26^e corps, dont les comptes se liquident encore à Châteauroux.

7^e Armée du Nord. — 22^e et 23^e corps d'armée.

La commission siège actuellement à Amiens.

Président : M. l'intendant général Richard.

8^e Armée des Vosges. — M. l'intendant Airolles, titulaire de la 9^e division, est chargé de la liquidation, dont le siège est à Lyon.

9^e Armée de Versailles. — M. l'intendant militaire Sanson, à Versailles.

10^e Les créances de l'ex-6^e division militaire. — M. l'intendant militaire de la 7^e division, à Besançon.

11^e Les créances de l'ex-5^e division militaire. — M. l'intendant militaire Millon, à Lunéville.

CAMPS

En ce qui concerne les camps dits stratégiques, ou d'instruction, créés par un décret daté de Tours (délégation du gouver-

nement de la défense nationale) le 26 novembre 1890 (voir le *Moniteur universel*, n° 325, page 271), la régularisation des comptes, après la levée des camps, a été et est encore aujourd'hui confiée aux fonctionnaires de l'intendance ci-après, savoir :

Camp de Saint-Omer. — M. l'intendant militaire de la 3^e division, à Lille.

Camp de Sathonay. — M. l'intendant militaire de la 8^e division, à Lyon.

Camp du Pas-des-Lanciers. — M. l'intendant militaire de la 9^e division, à Marseille.

Camp de Montpellier. — M. l'intendant militaire de la 10^e division, à Montpellier.

Camp de Toulouse. — M. l'intendant militaire de la 12^e division, à Toulouse.

Camp de la Rochelle et de Bordeaux. — M. l'intendant militaire de la 14^e division, à Bordeaux.

Camp de Nevers. — M. l'intendant militaire de la 19^e division, à Bourges.

Camp de Clermont-Ferrand. — M. l'intendant militaire de la 20^e division, à Clermont-Ferrand.

Camp de Cherbourg et de Sortosville. — M. l'adjoint de 1^{re} classe Gamelin, à Sortosville, près Cherbourg.

Corps de l'Étoile. — Liquidation rattachée aujourd'hui à celle de l'armée des Vosges; M. l'intendant Airolles, à Marseille.

Camp de Conlis. — Liquidation rattachée à celle de M. l'intendant général Bouché, au Mans.

Armée dite de Bretagne. — M. l'intendant général Bouché, au Mans.

Armée du Havre. — M. l'intendant militaire de la 2^e division, à Rouen.

TRÉSORERIE DES ARMÉES

D'après une décision de M. le ministre des finances, M. Fourtier réunit, aux fonctions de payeur général de l'armée du Rhin, celles de liquidateur de toutes les trésoreries qui ont accompagné les diverses armées qui ont opéré sur le sol français depuis le mois d'août 1870.

M. Fourtier est installé, depuis le 26 juin 1871, à Paris, à l'ancienne caserne de l'Assomption, rue du Luxembourg. C'est là qu'il recevra toutes les communications que l'administration de la guerre aurait à lui faire en vue des opérations de liquidation dont il s'agit.

Versailles, le 5 juillet 1871.

Le ministre de la guerre,

DE CISEY.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Siégeant à Versailles

PRÉSIDENCE DE M. GRÉVY.

Séance du 21 juillet.

A deux heures et demie, la séance est ouverte.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition tendant à ouvrir un crédit extraordinaire de 30,000 fr. au budget de l'Assemblée nationale.

M. Pelletan-Villeneuve, rapporteur de la commission, explique que ce crédit, qui n'avait pas été prévu, est aujourd'hui nécessaire pour subvenir aux dépenses de la commission d'enquête, rémunérer le service sténographique, payer les indemnités aux témoins qui ont dû se déplacer pour apporter leur témoignage dans l'enquête ordonnée pour l'examen des marchés passés par les délégations de Tours et de Bordeaux.

Le règlement exige le scrutin public. Sur 523 votants il y a eu 523 voix pour l'adoption du crédit.

Rapport sur les élections de l'Hérault. Deux députés étaient à élire en remplacement de MM. Thiers et Dufaure. MM. Arrazat et Castelnau, appartenant à l'opinion républicaine, ont obtenu une majorité dépassant de plus de 10,000 voix le nombre des suffrages donnés à la liste opposée.

Une violente discussion s'engage à l'occasion de cette élection, discussion irritante et sans profit pour personne.

Nous nous bornons à dire qu'elle se termine par un scrutin public dans lequel les élections de MM. Castelnau et Arrazat sont validées par 415 voix contre 138.

M. Schœlcher. — J'ai le regret de venir demander à M. le ministre de l'intérieur de vouloir bien lever l'état de siège à Paris (interruption), à moins qu'il ne veuille le prolonger indéfiniment. Paris est tranquille, parfaitement tranquille. Il n'existe aucune bonne raison de livrer les libertés publiques à l'arbitraire des autorités militaires. On a multiplié les arrestations d'une façon extraordinaire, de sorte qu'il y a beaucoup d'innocents de compromis; il n'est personne de nos collègues qui ne soit

appelé à intervenir en faveur de ces innocents. (Applaudissements à gauche.) Paris est un peu traité comme une ville conquise. (Réclamations à droite.) Il y a trois jours, je traversais la ville de Paris et j'y voyais des sergents de ville avec un revolver à la ceinture. Cela m'a étonné dans une ville où l'ordre n'était pas troublé. Si on ne peut maintenir la tranquillité publique qu'avec le revolver au poing, ce serait donc que la Commune n'est point vaincue comme je crois qu'elle l'est.

M. le ministre de l'intérieur. — Le gouvernement est tout aussi désireux que M. Schœlcher de voir cesser l'état de siège et faire disparaître les traces de la guerre civile; mais après avoir examiné la situation, il ne croit pas possible de lever encore l'état de siège quant à présent; il faut pour cela attendre la réorganisation complète des forces de la police.

M. Schœlcher a parlé d'innocents compris dans les arrestations. Ce fait a pu se présenter lors des premières arrestations. On les a relâchés lorsqu'on a eu la certitude de leur innocence. Aujourd'hui les arrestations ne se font pas à la légère. Que M. Schœlcher en soit bien convaincu.

M. Dahirel. — Je défendrai toujours les prérogatives de cette Assemblée, quand je crois y apercevoir une atteinte. Je regrette que M. Schœlcher se soit adressé à M. le ministre, quand le droit de lever l'état de siège appartient à l'Assemblée nationale, ce qui a amené M. le ministre à répondre que le gouvernement ne croyait pas qu'il fût possible de lever l'état de siège.

M. le ministre de l'intérieur. — Je reconnais m'être servi d'une mauvaise expression.

M. le ministre dépose un projet de loi, portant abrogation du décret qui a déclaré les israélites de l'Algérie citoyens français. (Approbation à droite.)

M. Schœlcher insiste sur la nécessité d'interroger les individus arrêtés sans mandat régulier, tout en rendant justice aux sentiments d'humanité qui animent tous les membres de la présidence. (Approbation.)

M. Lefèvre-Pontalis. — Je crois savoir que beaucoup d'individus arrêtés n'ont pas encore été interrogés. Aussi je recommanderai au gouvernement de donner les instructions pour hâter les interrogatoires.

M. Ravinet. — Vous avez pu voir, messieurs, par les journaux, le grand malheur arrivé à Nancy: je parle de la destruction du palais Ducal. Les bruits les plus étranges, les plus sinistres courent sur les causes de cet incendie; je ne m'en fais pas l'écho; cependant si on rapproche cet incendie d'un article qui a paru le 14 juin dernier à Nancy, il emprunte une singulière signification à ce rapprochement.

Je ne lirai pas cet article; il vous indignerait. Cet article se termine par ces phrases :

« Épurons, épurons, que Nancy soit digne de Paris; la besogne ne manque pas. Le palais Ducal a été l'asile du despotisme, qu'il disparaisse... » (Mouvement d'horreur.)

Le palais Ducal, messieurs, n'existe plus; et l'article continue ainsi :

« La ville purifiée, rajeunie, acquerra, après cette destruction, une splendeur nouvelle. »

« Des citoyens fourniront généreusement le pétrole; d'ailleurs, il ne coûte pas cher, surtout quand on en achète en grande quantité... » (Mouvement de réprobation.)

Ce journal paraissait, il y a plus d'un mois. Il n'a pas encore été poursuivi. (Mouvement.)

Ce serait un ancien journal bonapartiste qui aurait publié cet article. Il aurait été réquisitionné par l'autorité prussienne. En tous cas, nous nous associons à M. le garde des sceaux, pour demander qu'une instruction ait lieu immédiatement.

La pensée criminelle, atroce, qui se cache sous ces lignes, n'emprunte pas sa criminalité au journal qui l'a publié. Ce journal est l'*Impartial de l'Est*.

M. le garde des sceaux. — Hier, M. Ravinet est venu me communiquer l'article qu'il vient d'indiquer. J'ai été indigné. Je connaissais le palais Ducal et je sais les souvenirs qu'il évoque. J'ai été saisi du rapprochement que cet article a fait naître dans mon esprit, et M. Ravinet n'avait pas quitté mon cabinet, qu'une dépêche télégraphique demandait, à l'éminent magistrat qui dirige le parquet de Nancy, une réponse sur le rapport étrange qui paraissait exister entre l'article signalé et l'incendie qui vient de détruire un de nos plus grands monuments historiques. La réponse ne m'est pas encore parvenue. Dès que je l'aurai, je la communiquerai à M. Ravinet et à la Chambre.

M. Baragnon se plaint que M. le garde des sceaux n'ait pas répondu à l'interpel-

lation de M. Ravinel, relative à l'absence de poursuites contre un pareil article.

Un député de la Meurthe. — Le procureur général près la Cour de Nancy est le neveu de Mgr Darboy.

M. le ministre de la justice. — Il y a deux choses dans le fait dont on vient de parler : ma première préoccupation est de trouver les coupables ; ensuite, j'examinerai si le magistrat a fait tout ce qu'il devait faire.

Dépôt d'un rapport sur le cabotage.

M. le président. — Demain, rapport de pétition. La parole est à M. Baze sur l'ordre du jour.

M. Baze. — Je demande à rapporter demain une pétition importante. Il s'agit d'un faux qui a été fait et dont l'Assemblée doit avoir connaissance.

M. le président. — Des pétitions d'un caractère particulier et d'une haute importance devaient être rapportées demain. Les membres du gouvernement devaient prendre part à la discussion.

Voix. — Séance publique à une heure !

M. le président. — Je voudrais bien commencer la séance à une heure, mais le président craint de vous attendre jusqu'à trois heures.

La séance est levée à 6 h. 40.

Un Curé libre a trouvé un remède.

facile et insensible, qui guérit pour toujours tous les Cors aux pieds. Envoyer 3 fr. en 13 timbres-poste, on le recevra avec instruction. M. MARTIN, 2, place de la Charité, Lyon. Guérison certaine et assurée avec confiance entière.

CHRONIQUE LOCALE

M. le général Bourbaki est arrivé dans notre ville hier, dimanche, à huit heures du matin.

Tout son état-major l'attendait à la gare de Perrache et l'a accompagné jusqu'à l'hôtel de l'Europe, où il est descendu provisoirement et où il occupe les appartements portant les n° 3, 4, 5 et 6.

Nous sommes heureux d'annoncer que la grève de l'usine à gaz de Perrache, qui avait pris un moment des proportions inquiétantes, est en voie d'apaisement complet.

Les ouvriers ont repris leur travail, à de très-rare exceptions près.

Le temps est malade, suivant l'expression populaire ; l'atmosphère est lourde depuis samedi soir, sans que l'orage qui menace ait pu éclater.

Il est tombé à diverses reprises quelques ondées, mais insuffisantes ; le tonnerre a grondé par intervalles.

Vers trois heures après midi, cependant, la pluie a été assez abondante pour rafraîchir un peu la température.

Nous avons promis hier de relever les votes des députés du Rhône sur l'article 71 de la loi des conseils généraux, article qui donne à la commission départementale le droit d'élire son président et qui a été adopté par 419 voix contre 137.

Ont voté pour, MM. Morel, de Mortemart, de Saint-Victor.

Ont voté contre, MM. Ducarre, Glas, Le Royer, Mangini, Perret.

Se sont abstenus, MM. Jules Favre, Flotard, de Laprade, Millaud, Ordinaire.

Ainsi les votes se sont exactement retournés. Les députés qui avaient voté pour l'amendement de Clercq (présidence du préfet) ont voté contre l'article et vice versa.

Seulement, M. de Mortemart qui s'était abstenu sur l'amendement, a voté pour l'article.

Quant à M. Flotard, le Journal officiel nous apprend aujourd'hui qu'il était retenu par une indisposition lors du vote sur l'amendement de Clercq, sans quoi il eût voté pour.

Le même député s'est abstenu sur l'article 71.

On nous assure que Razoua, ex-membre de la Commune, arrêté, comme on sait, à Genève, et dont l'extradition avait été demandée immédiatement au gouvernement suisse, aurait été livré déjà aux autorités françaises, et qu'il aurait traversé Lyon, hier matin, sous bonne escorte, chargée de le conduire à Versailles.

Le quartier des Brotteaux a été troublé, pendant toute la nuit de samedi à dimanche, d'une façon extrêmement pénible pour ses habitants.

Les vogueurs des Brotteaux avaient demandé et obtenu l'autorisation de donner à

la Rotonde, un bal de nuit. Jusque là rien de mieux, cela ne gênait personne ; mais il est advenu que certains cafés des alentours ont, avec ou sans autorisation, tenu leurs portes ouvertes toute la nuit, et que tous les tapageurs du quartier ont profité de la circonstance pour s'enivrer à qui mieux mieux et troubler, par des chants plus ou moins suaves et plus ou moins honnêtes, le sommeil des habitants paisibles, qui s'étaient tranquillement couchés à l'heure habituelle, dans l'espoir bien légitime de dormir.

M. Eymard, chef d'escadron de gendarmerie, commandant en chef de la gendarmerie du département du Rhône, vient de prendre sa retraite, sur sa demande.

M. le capitaine Montagne, commandant de la section de Lyon, exerce le commandement en chef par intérim.

Un suicide a eu lieu, vendredi soir, dans la maison portant le n° 56 de la rue de la Reine.

Le nommé Jérôme (Cyprien), âgé de 46 ans, habitant au quatrième étage de cette maison, est monté dans un grenier qui dépend de son logement et s'est tiré un coup de mousqueton dans la région du cœur. La balle est sortie par l'omoplate. Le mort a été instantanément.

Voici les renseignements que nous avons pu recueillir sur cet événement.

Le sieur Jérôme (Cyprien) avait été sergent de ville sous l'empire, mis à pied à la suite du 4 septembre, il avait trouvé à se placer comme garçon de bureau dans une maison de banque de notre ville, mais l'autre jour, venant à savoir son ancien métier, le patron a remercié le malheureux qui n'a plus demandé conseil qu'au désespoir.

En apprenant la mort de ce pauvre homme, sa femme a voulu se jeter par la fenêtre ; mais les voisins ont pu, fort heureusement, empêcher un deuxième malheur.

On sait que des vols nombreux ont été commis depuis quelque temps dans notre ville.

La police de sûreté vient de découvrir toute une bande de filous qui ont pris part à la majeure partie de ces vols.

Sept des individus faisant partie de cette bande sont déjà sous les verrous ; le huitième est vivement traqué et ne tardera pas à rejoindre ses complices.

Vendredi soir, à six heures et demie, un jeune homme se baignant dans la Saône, près de la petite gare de Vaise, fut pris d'une crampe et allait disparaître sous l'eau, lorsqu'un témoin du fait, M. Allard, mécanicien, se précipita tout habillé dans l'eau et en retira le jeune imprudent, qu'il ramena sain et sauf sur le rivage, au bruit des applaudissements des nombreux témoins de cet acte de courage.

Le fils de M. Bethouard, bijoutier, rue Sainte-Hélène, n° 26, âgé de douze ans et demi et portant le nom d'Augustin, a quitté son père jeudi soir, à trois heures, en lui disant : « Tu ne me verras plus. »

M. Bethouard, croyant à un simple enfantillage, a laissé sortir son fils, mais celui-ci a tenu parole et n'est pas revenu.

Voici quel est son signalement :

Taille moyenne, teint châtain, yeux gris-bleu. Costume : pantalon en drap noir, gilet grisaille et chapeau noir, de première communion.

Un joli mot d'un garde urbain. — C'était l'autre soir, sur le cours du Midi, à Perrache.

Un garde urbain entouré, avise une marchande, dite de gouttes, en train d'exercer tranquillement son petit commerce ; il s'approche aussitôt de la délinquante et, d'une voix dure :

— Que faites-vous là ?

— Mais, mon bon monsieur...

— Il n'y a pas de bon monsieur... Vous savez bien, n'est-ce pas, que mon devoir est de vous empêcher de vendre sur la voie publique.

— Sans doute, monsieur.

— Eh bien ! alors, quand vous me voyez venir de loin, pourquoi ne pas filer ? Vous reviendrez quand je serai parti, que diable !

Et le garde urbain s'éloigna majestueusement, et la marchande continua de débiter tranquillement ses gouttes.

Un fait étrange a eu lieu, dans nos environs, ces jours derniers, dans les plaines du Moulin-à-Vent, de Venissieux, Saint-Priest, etc. Des cultivateurs ont vu en l'air, de onze heures à midi, c'est-à-dire au moment de la plus forte chaleur, des nuées

de sauterelles tourbillonnant sous les rayons ardents du soleil.

Ces insectes ont des ailes d'un rouge éclatant rehaussé d'or, qu'ils développent pour exécuter leurs bonds et leurs évolutions dans l'air.

Ces orthoptères paraissent appartenir à la tribu *pneumora*, du genre locustien. Il est originaire de l'Afrique centrale et susceptible d'émigrer au loin.

On ne voit ces sauterelles dans nos régions du Centre et du Nord que par des temps de grande sécheresse et de chaleur excessive comme celle de l'année dernière et de cette année.

Se perpétuent-elles comme les locustiens dans les pays envahis ? Nous l'ignorons. En tous cas, elles ne sont à l'état parfait, c'est à dire ne pouvant se reproduire qu'après trois ou quatre métamorphoses, lorsqu'elles peuvent déployer leurs ailes.

Les mâles produisent, en frottant leurs jambes de derrière contre leur ventre, doublé par côté de plaques striées, un certain bruit aigu qui appelle les femelles. Les jambes, dans ce cas, font l'effet d'un archet de violon.

(Salut public.)

Un petit bateau, paraissant destiné au transport du sable, a été trouvé, vendredi, neuf heures du soir, flottant sur le Rhône.

Pour le réclamer, s'adresser au bureau de l'officier de paix, rue d'Aguesseau, 14.

Nous avons parlé ici d'un ouvrage qui a obtenu un grand succès : *Six mois de drap rouge à Lyon*. (In-18 Jésus. — Prix : 1 fr. 50.)

En deux mois, les trois premières éditions de cet intéressant opuscule ont été enlevées.

Le récit, aussi piquant que véridique, des actes des autorités et des démagogues de Lyon, depuis le 4 septembre, ne pouvait que réussir.

La nouvelle édition, qui vient de paraître, trouvera autant de succès. Elle a été grossie d'une préface de M. de Pontmartin et du récit détaillé de l'émeute du 30 avril à la Guillotière.

On la trouve chez M. Jossierand, libraire-éditeur, place Bellecour, 3, et chez M. Evrard, 32, rue de Lyon, et chez tous les libraires.

VARIÉTÉS JUDICIAIRES

LA BANDE A MINA

XIII

Mina commença son récit en ces termes : J'étais à Toulouse, il y a dix ans. Un soir, la musique militaire jouait sur la place du Capitole. Il y avait, comme toujours, beaucoup de curieux qui se promenaient, causant, riant ; les jeunes gens lutinant les jeunes filles et celles-ci faisant les coquettes, ce dont elles s'acquittaient avec une grâce charmante et de petits airs tout-à-fait séduisants.

J'étais très empressé auprès d'une jolie camériste qui avait pour moi des complaisances.

Nous étions à causer dans le renfoncement que forme la porte d'entrée du Capitole.

En causant, nous avions l'un et l'autre négligé de surveiller une petite fille de cinq ou six ans, confiée à la garde de son amie. Tout-à-coup je la vois pâlir.

— Marguerite ! où est Marguerite ? dit-elle. Je l'ai entendue gémir ; il lui arrive malheur.

Elle allait se jeter, affolée, dans la foule, sans même chercher à se rendre compte de quel côté venaient les cris.

Oh ! les femmes ! Vous avez plus que nous de l'énergie, de la ténacité, de la volonté, mais vous perdez trop souvent la tête. C'est ce qui nous sauve ; sans cela vous nous rendriez trop esclaves.

J'eus assez de présence d'esprit pour la retenir et, ayant jeté de tous côtés un regard investigateur, je vis au loin une femme se glisser en courant à travers les groupes ; elle allait tourner le coin du Capitole qui donne sur la rue obscure et tortueuse du Poids-de-l'Huile.

Cette femme emportait une petite fille. Je courus après elle et je l'atteignis au moment où elle pénétrait dans l'allée d'une maison.

Elle eut encore le temps de jeter la petite fille dans le corridor sombre, mais j'empêchai qu'elle en fermât la porte. Marguerite, — car c'était elle, — sortit en pleurant et se jeta dans les bras de sa bonne accourue sur mes pas.

La voleuse d'enfant, furieuse d'avoir été surprise et de n'avoir pu commettre son

rapt, se jeta sur moi et essaya de m'arracher les yeux.

J'ai la faiblesse de tenir à mes yeux, mère Elisabeth, et, vous mettant hors d'état de m'aveugler, je vous portai bel et bien au corps de garde du théâtre où vous avez dû passer la nuit.

Car la voleuse d'enfant, c'était vous, mère Elisabeth...

La femme Espallac avait écouté ce récit avec avidité. Elle se reportait par la pensée à cette soirée néfaste, et elle mimait tous les incidents que lui retraçait Mina, envoyant des baisers à la petite, la caressant, puis luttant contre l'agresseur...

Lorsque Mina se tut, elle fixa sur lui un regard farouche.

— Tout cela est vrai, dit-elle, mais ce n'est pas toi qui m'a empêché de reprendre mon enfant.

— Vous ne pouvez pas me reconnaître, mère Elisabeth. Alors j'étais élégant et mis à la dernière mode ; aujourd'hui, je n'ai plus de raison pour me soigner ; j'ai beaucoup souffert et rien ne transforme plus un homme que la souffrance.

— Hélas ! murmura l'aubergiste.

— Oui, reprit Mina, vous étiez belle aussi, mère Elisabeth. Il y a dix ans, lorsque je vous ai vue pour la première fois, je ne me serais certes pas douté que je vous retrouverais si tôt...

— Et si laide, n'est-ce pas ? C'est que, vois-tu, je souffre plus que je ne puis le dire.

Tu ne t'es pas trompé, reprit-elle après un instant de silence méditatif. Je passai la nuit au poste.

Le lendemain matin, on me conduisit chez un juge, qui m'ordonna de quitter Toulouse et de n'y jamais revenir. On me mena hors de la ville, et l'on me mit dans la diligence de Bordeaux en me donnant cent francs.

Je pris cet argent, sans savoir d'où il me venait, parce que, vois-tu, avec de l'argent il est toujours plus facile de faire ce que l'on veut.

Au premier relais, je m'échappai et je retournai à Toulouse. Je me cachai jusqu'à la nuit, et alors je parvins à m'introduire dans l'hôtel de M. de Saldève, espérant cette fois ne pas manquer mon coup. J'étais folle.

M. de Saldève, redoutant quelque nouvelle tentative, avait fait porter dans sa chambre le petit lit de Marguerite. Je me laissai prendre de nouveau ; mais je n'en fus pas quitte à aussi bon marché que la première fois. On me fit passer en jugement et j'en eus pour deux ans de prison. C'est à Alais que l'on m'envoya pour m'éloigner de mon enfant, les monstres !

En prison, j'ai réfléchi. J'ai renoncé à ma fille, parce que je ne veux pas faire son malheur ; je suis restée dans le département du Tarn ; j'ai pu y trouver un mari dont je fais ce que je veux et j'ai juré de faire souffrir aux autres tous les tourments que j'endure.

Car je l'aime, ma fille, elle est à moi... Pourquoi on me l'a enlevée ? pourquoi je ne puis pas me la faire rendre ? Ah ! c'est horrible !...

(La suite à demain.) H. SÉRIGNAN.

LES RÉVOLUTIONS

PLUS ÇA CHANGE

PLUS C'EST LA MÊME CHOSE

Brochure in-8°. — Prix : 50 centimes

Même prix, franco par la poste

Lyon, EVRARD, éditeur, 32, rue de Lyon.

LIVRES NOUVEAUX

La librairie EVRARD vient de recevoir de Paris les nouveautés suivantes :

Histoire authentique de la Commune de Paris, par le vicomte de Beaumont-Vassay. 3 fr. 50

Les Clubs rouges, par M. de Molinari. 3 50

Entrée de l'Armée dans Paris, Bataille de sept Jours, par Louis Zenzieski. 1

Histoire de la Guerre de Prusse (1870-1871), par Amédée de Césena. 4

Rapports militaires sur la Prusse, par le colonel Stoffel. 6

En vente à la librairie EVRARD, 32, r. de Lyon.

CHOCOLAT GENOUD

50, Rue de Lyon, 50

LYON

Pour tous les articles non signés : GRIMET.

Lyon, imp. P. Mougin-Rusard, rue Stella, 7.